



LIVREURS DE POUSSINS OU DE DINDONNEAUX

Protocole de biosécurité en situation d'urgence

Ce protocole présente des **mesures de biosécurité en situation d'urgence (niveau orange) pour les livreurs de poussins ou de dindonneaux.**

Leur application sera recommandée au moment opportun par l'EQCMA pour prévenir l'introduction ou la propagation de toute maladie aviaire déclarable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur les sites de production avicole situés dans une zone donnée. L'EQCMA émettra une zone à risque préliminaire (ZRP) dans un rayon d'un minimum de 3 km autour d'un site de production suspect. **Les mesures de biosécurité en situation**

d'urgence (niveau orange) s'ajoutent à celles préconisées en situation courante (niveau vert) et de vigilance (niveau jaune).

Les « **Instructions générales** » doivent être consultées pour comprendre la description des trois niveaux de biosécurité, l'établissement des zones de biosécurité, le schéma des zones de transition, l'explication des clientèles cibles, les étapes de contrôle d'une maladie déclarable et pour les définitions des équipements de protection individuelle (ÉPI), des types de visite et de sites de production cités dans ce protocole.



CIRCULATION DANS UNE ZRP

- Adopter une conduite sécuritaire, le cas échéant :
 - Éviter la circulation près d'un site suspect ou infecté et dans les zones de forte densité avicole ;
 - Emprunter des routes pavées lorsque possible et conduire à vitesse réduite lorsque des routes de gravier sont empruntées ;
 - Éviter de circuler sur les routes contaminées par de la boue, du fumier ou toute autre matière organique ;
- Lorsque le couvoir est hors d'une ZRP :
 - Éviter de circuler à l'intérieur d'une ZRP lorsque ses activités ne l'obligent pas ;
- Lorsque le couvoir est dans une ZRP :
 - S'assurer que le véhicule utilisé est visiblement propre, sans contamination visible de fumier ou d'excréments d'animaux avant la sortie de la ZRP ;
 - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage pour les véhicules de couvoir servant au transport des poussins et des dindonneaux* de l'EQCMA pour assurer la propreté du véhicule de livraison ;
 - Ne faire aucun arrêt à un site de production avicole situé à l'intérieur de la ZRP pour une livraison ou une collecte prévue à l'extérieur de celle-ci.



ACCÈS À UN SITE DE PRODUCTION AVICOLE DANS UNE ZRP

- **Respecter les mesures de biosécurité spécifiques demandées par le producteur, le couvoir et celles décrites dans ce protocole :**
 - Suivre la planification du couvoir pour la livraison des poussins ou des dindonneaux :
 - Faire une livraison uniquement si le producteur a confirmé que la situation sanitaire du site de production le permet ;
 - Réévaluer le moment de la livraison en fonction du risque que le site de production représente ;
 - Organiser les horaires pour minimiser le nombre de déplacements nécessaires sur un site de production ;
 - S'assurer que le personnel du site de production assigné à la livraison est présent pour toute sa durée ;
 - Planifier la livraison pour utiliser un minimum d'entrées (PAC) du poulailler (ZAR) et pour diminuer les déplacements dans la cour (ZAC) ;
 - Demander que le matériel et les équipements fournis par le producteur soient disponibles pour la livraison ;
 - S'assurer que les aires de livraison, incluant le seuil de la porte et la zone longeant le poulailler, sont dégagées et propres ;
 - Terminer un circuit de livraison ou de collecte sur un site de production situé dans une ZRP :
 - Effectuer une livraison d'oiseaux à des sites de production situés hors de la ZRP avant d'y circuler ;
 - Éviter de livrer à plus d'un site de production situé dans une ZRP au cours d'un même circuit ;
- **Si une maladie déclarable est suspectée au cours de la livraison :**
 - Demeurer sur le site de production avant d'obtenir l'autorisation de l'ACIA pour la sortie ;
 - Respecter les mesures demandées par l'ACIA à la sortie du site de production.



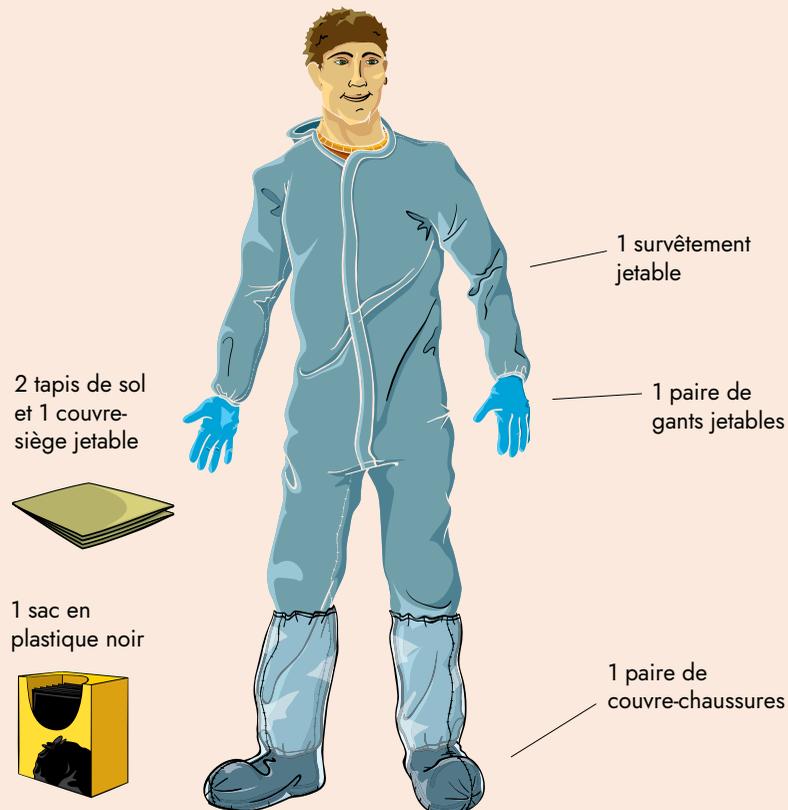
ACCÈS À LA COUR (ZAC) D'UN SITE DE PRODUCTION DANS UNE ZRP

- **Préparer le véhicule utilisé pour la livraison :**
 - S'assurer qu'il est libre de boue, de fumier ou de matières organiques visibles ;
 - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage pour les véhicules de couvoir servant au transport des poussins et des dindonneaux de l'EQCMA* pour assurer la propreté du véhicule de livraison ;
 - Inclure un tapis de sol en caoutchouc lavable par passager ;
 - Désigner une section « propre » et une section « contaminée » dans l'habitacle ;
- **Préparer les ÉPI, le matériel de biosécurité et les équipements nécessaires à la livraison :**
 - Préparer un kit d'ÉPI placé individuellement dans un sac en plastique transparent pour chaque cour (ZAC) visitée ;
 - ◆ S'assurer que les ÉPI sont préalablement nettoyés ;
 - ◆ Utiliser des ÉPI et du matériel à usage unique neufs qui n'ont jamais été en contact avec d'autres sites avicoles ;
 - Inclure des équipements et du matériel nécessaires à la livraison :
 - ◆ Des kits d'ÉPI ;
 - ◆ Des couvre-chaussures adaptés aux conditions météorologiques ;
 - ◆ Du matériel de désinfection ;
 - ◆ Un désinfectant efficace contre l'agent pathogène ciblé (se référer au document de l'EQCMA *Informations utiles sur les désinfectants après une contamination par des maladies ciblées chez la volaille*) ;

- ◆ Des sacs en plastique noir pour tout ÉPI ou matériel à jeter au site de production;
 - ◆ Un contenant de plastique pour le retrait des couvre-chaussures dans la boîte du camion;
- S’assurer que les ÉPI, le matériel et les équipements sont à portée de main dans l’habitacle du véhicule pour faciliter leur accès à l’arrivée sur le site;

- Vérifier avec le producteur de la présence d’une poubelle et d’un pulvérisateur à compression avec une solution désinfectante à la sortie de la cour (ZAC);
- Ne jamais entrer en contact avec les oiseaux du site de production, leurs produits et sous-produits, les bâtiments, équipements et matériel utilisés pour leur soin.

KIT D’ÉPI POUR CHAQUE COUR (ZAC) VISITÉE



MATÉRIEL DISPONIBLE DANS LE VÉHICULE

- 1 grand contenant de plastique dans la boîte du camion;
- 1 pulvérisateur à compression avec une solution désinfectante;
- 1 sac en plastique transparent ou 1 contenant hermétique en plastique;
- 1 contenant de lingettes désinfectantes;
- 1 flacon de gel désinfectant pour les mains;
- 1 désinfectant en aérosol.



SITE DE PRODUCTION AVICOLE SUSPECT OU LIÉ AU SITE SUSPECT

LA LIVRAISON DES OISEAUX DOIT ÊTRE SUSPENDUE OU ANNULÉE PAR LE PRODUCTEUR ET AUSSITÔT COMMUNIQUÉE AU COUVOIR;

SEULES LES VISITES URGENTES SONT POSSIBLES.



SITE DE PRODUCTION AVICOLE NON SUSPECT DANS UNE ZRP

MESURES À L’ENTRÉE DE LA COUR (ZAC)

1. Se stationner à l’entrée de la cour (ZAC) :
 - Fermer les portes et les vitres du véhicule;
 - Communiquer avec le propriétaire;
2. Prendre un kit d’ÉPI préalablement préparé :
 - Installer un tapis de sol et un couvre-siège dans l’espace conducteur;



SITE DE PRODUCTION AVICOLE NON SUSPECT DANS UNE ZRP (SUITE)

- Avoir un sac en plastique noir accessible à partir de l'extérieur de l'habitacle ;
- Revêtir un survêtement jetable, des gants jetables et des couvre-chaussures dans l'habitacle ou à l'extérieur du véhicule en utilisant un tapis de sol ;
- Le cas échéant, récupérer le tapis de sol et le jeter dans le sac en plastique noir ;

3. Se rendre directement à l'endroit de livraison.

MESURES DANS LA COUR (ZAC)

1. À chaque entrée et sortie de la boîte du camion :

- Stationner le véhicule à l'endroit de livraison et descendre de l'habitacle ;
- Monter dans la boîte du camion et déposer ses pieds dans le contenant de plastique préalablement placé près de la porte ;
- Enlever les couvre-chaussures dans le contenant de plastique et procéder au déchargement ;
- Revêtir les couvre-chaussures avant la sortie de la boîte du camion ;
- Placer les couvre-chaussures en caoutchouc dans un sac ou un contenant hermétique lors de chaque entrée dans l'habitacle du véhicule.

2. À la fin de la livraison :

- Laisser les absorbants ou les papiers de fond de boîtes au soin du producteur ou d'un employé du site de production ;
- Empiler et désinfecter les boîtes utilisées lors de la livraison après leur chargement dans la boîte du camion ;
- Désinfecter le plancher de la boîte du camion.

MESURES À LA SORTIE DE LA COUR (ZAC)

1. Déplacer le véhicule à l'entrée (PAC) de la cour (ZAC) et appliquer les mesures de nettoyage et de désinfection requises :

- Nettoyer l'excédent de boue, de fumier ou d'autres débris et désinfecter les roues, les arches de roues et le dessous du véhicule ;
- Désinfecter les couvre-chaussures de caoutchouc, le cas échéant, et le pulvérisateur à compression ;

2. Se rendre au véhicule pour enlever les ÉPI dans l'habitacle ou à l'extérieur du véhicule :

- Pour un déshabillage à l'extérieur du véhicule, prendre le tapis de sol jetable utilisé pour l'espace conducteur et le déposer au sol ;
- Enlever les couvre-chaussures en caoutchouc, les placer dans le sac en plastique transparent ou le contenant en plastique et le fermer hermétiquement ;

- Enlever le survêtement, le couvre-siège et le tapis de sol et les jeter dans le sac en plastique noir ;
- Le cas échéant, récupérer le tapis de sol déposé à l'extérieur et le jeter dans le sac en plastique noir ;
- Désinfecter abondamment les gants jetables, puis l'intérieur de l'habitacle (volant, bras de vitesse, plancher, etc.) et le cellulaire avec des lingettes désinfectantes ou du désinfectant en aérosol ;
- Enlever les gants jetables, les jeter dans le sac en plastique noir et le déposer dans la poubelle à la sortie de la cour (ZAC) ;
- Se désinfecter les mains avec un gel désinfectant ou des lingettes désinfectantes ;

3. Se rendre au couvoir dès la sortie de la ZRP et décharger les boîtes de livraison dans la salle d'entreposage pour leur lavage et leur désinfection ;

4. Se diriger ensuite à un poste de lavage ou au centre de service :

- Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage pour les véhicules de couvoir servant au transport des poussins et des dindonneaux* de l'EQCMA ;
- Nettoyer et désinfecter les couvre-chaussures en caoutchouc et les équipements et jeter le matériel rapporté ;

5. Changer les vêtements et désinfecter les chaussures portées avant tout retour sur un site de production avicole.